

BURUNDI

Des journalistes soumis à des attaques constantes

Index AI : AFR 16/004/2003

Amnesty International condamne l'attaque armée contre le domicile d'un journaliste de radio qui s'est soldée par la mort de son veilleur de nuit.

« Les autorités burundaises devraient ordonner l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale et faire en sorte que les personnes soupçonnées d'avoir perpétré cette attaque soient traduites en justice », a déclaré l'organisation.

Aux petites heures du jour le 19 février 2003, des inconnus ont tiré sur la maison de Alexis Sinduhije, directeur de la station privée burundaise Radio publique africaine, tuant son veilleur de nuit, Nzisabira.

« Il s'agit clairement d'un acte d'intimidation contre Alexis Sinduhije lui-même et contre la Radio publique africaine, qui s'est élevée contre les atteintes aux droits humains et s'est exprimée sur des sujets politiques sensibles, dont la corruption », a encore dit Amnesty International.

« Toute tentative d'intimidation de journalistes, que ce soit par des menaces ou par une violence de fait, est une attaque à l'encontre des droits humains les plus fondamentaux - le droit à la vie et le droit à la liberté d'association et d'expression », a déclaré l'organisation.

L'organisation appelle les autorités burundaises à organiser de toute urgence des consultations avec des journalistes et des défenseurs des droits humains, afin d'instituer des mesures visant à les protéger de toute atteinte aux droits humains.

Complément d'information

La liberté d'expression est constamment attaquée au Burundi où il existe une pratique bien établie de harcèlement, mauvais traitements et actes d'intimidation vis-à-vis de ceux qui travaillent pour des médias indépendants.

En août 2002, les émissions de la Radio publique africaine ont été temporairement suspendues, officiellement pour des taxes impayées, une action considérée par certains observateurs indépendants contactés par Amnesty International au Burundi comme

uniquement motivée par le souhait de miner les prises de position indépendantes de la radio.

En mai 2002, le ministre de la Défense de l'époque a interdit aux médias de diffuser toute interview de représentants des groupes politiques armés, en disant que les journalistes devaient « choisir » entre les « rebelles » et les forces gouvernementales. La déclaration du ministre de la Défense est intervenue après la diffusion d'une interview d'Agathon Rwasa, dirigeant d'un groupe politique armé actif aux alentours de la capitale. L'interview faisait suite à une tentative d'assassinat qui aurait été dirigée contre Agathon Rwasa et dont beaucoup ont attribué l'orchestration à de hauts responsables du gouvernement ainsi qu'à de hauts responsables du parti politique du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU).

En mars 2002, un journaliste de Studio Ijambo, une station de radio privée, avait été interrogé pendant plusieurs heures après avoir couvert une manifestation organisée par un groupe opposé à toute négociation gouvernementale avec des groupes politiques armés. Un journaliste de Radio Bonesha, autre station de radio privée, avait subi de mauvais traitements par la police au cours de cette même manifestation. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site www.amnesty.org